

# AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de  
« l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de  
l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **17 juillet au 14 août 2017** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de BIEUZY LES EAUX concernant le projet présenté Monsieur LE ROUZIC Yann, domicilié au lieu-dit "Le Grand Resto" 56310 BIEUZY LES EAUX, en vue d'exploiter un atelier avicole devant comporter, après extension de l'effectif et mise à jour du plan d'épandage, 40000 poulettes, à l'adresse suivante : "le Grand Resto" 56310 BIEUZY LES EAUX, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de BIEUZY LES EAUX aux jours et horaires suivants:

- *les lundis, mercredis de : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00*
- *les mardis, jeudis et vendredis de : 09h00 à 12h00*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 14 août 2017 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de BIEUZY LES EAUX
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/unité gestion des procédures environnementales – 1 allée du Général Le Troadec BP 520 - 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr)